Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-170-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 170/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

PROVISIONS POUR RISQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 170/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

PROVISION POUR RISQUES

Rapporteur : Olivier Barré

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2321-2 et R2321-2,

Vu la proposition du comptable public de la collectivité,

Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Que le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de la collectivité, la passation de provisions destinées à couvrir les risques que des événements inhérents à l'activité de l'EPCI, survenus ou en cours rendent probables,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

BUDGET PRINCIPAL
Une provision pour risque pour un montant de 118 013,26 € a été constituée sur le budget Principal en 2025.
Il n'y a pas de provision supplémentaire en 2026.
Une reprise sur provision de 63 436,84 € viendra réduire le montant des provisions en 2026 car des loyers et prestations provisionnés ont été perçus ou admis en non-valeur.

BUDGET PRINCIPAL - FOIRAIL
Une provision pour risque pour un montant de 18 923,13 € a déjà été constituée pour couvrir un risque lié au déficit de la régie du Foirail en 2021.
Il n'y a pas de reprise et de provision supplémentaire en 2026.

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS
Une provision pour risque pour un montant de 46 516,49 € a été constituée sur le budget Bâtiments en 2025.
Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 52 524,68 € est constituée en 2026.
Il n'y a pas de reprise de provision en 2026.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS
Une provision pour risque pour un montant de 2 992 612 € a été constituée sur le budget Transports en 2025.
Il n'y a pas de provision supplémentaire en 2026.
Une reprise sur provision de 2 212 € viendra réduire le montant des provisions en 2026 suite à un paiement.

BUDGET ANNEXE DÉCHETS
Une provision pour risque pour un montant de 10 747,13 € a été constituée sur le budget Déchets en 2025.
Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 3 154,96 € est constituée en 2026.
Il n'y a pas de reprise de provision en 2026.

BUDGET ANNEXE EAU
Une provision pour risque pour un montant de 228 099,14 € a été constituée sur le budget Eau en 2025.
Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 43 304,39 € est constituée en 2026.
Il n'y a pas de reprise de provision en 2026.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Une provision pour risque pour un montant de 121 977,29 € a été constituée sur le budget Assainissement en 2025.
Une provision supplémentaire pour risque pour un montant de 20 454,43 € est constituée en 2026.
Il n'y a pas de reprise de provision en 2026.

Une provision pour litige pour un montant de 94 036,42€ a été constituée sur le budget Assainissement en 2020.
Une reprise sur provisions de 94 036,42€ viendra annuler le montant provisionné en 2026.

Article 2
Les crédits nécessaires sont inscrits en DM1 /2026

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Gwénaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard et Valérie Melot-Raynal).

Le Président,

Florian Bercault